

Les "boîtes noires" coûteraient 20 000 emplois dans les restos

V.R. - 15/05/2013

EXCLUSIF

La ministre Laruelle présente un plan pour éviter l'hécatombe.

La généralisation de la "boîte noire" dans le secteur Horeca conduirait à la suppression de 20 000 emplois - dont plus de 14 000 directs. Soit cinq fois plus que la fermeture d'Opel Anvers. Le chiffre a de quoi faire peur. Il est tiré d'une étude réalisée par quatre étudiants en dernière année d'Ingénieur de gestion à la Solvay Brussels School (ULB). Une étude qui vient d'être envoyée aux députés et aux ministres. Selon les auteurs de l'étude (qui se basent sur une série de rencontres avec des restaurateurs et sur les données comptables de plus de 20 000 établissements), l'introduction de la caisse enregistreuse conduirait à la fermeture de 27 % des établissements en activité. L'Etat qui espérait récupérer près de 40 000 millions d'euros de TVA grâce à cette mesure verrait son gain réduit à 4 millions. Un montant qui ne suffirait probablement pas à supporter la hausse du chômage.

Pour rappel, c'est en 2009 que le gouvernement fédéral a décidé d'obliger les restaurants à se doter d'une "boîte noire" pour lutter contre la fraude. C'est la contrepartie à la baisse du taux de TVA dans le secteur. Le gouvernement opte alors pour l'imposition de caisses enregistreuses équipées d'un module de contrôle fiscal et d'une carte unique contenant le numéro de TVA de l'entreprise. Le processus de certification des appareils s'avère cependant plus complexe que prévu. D'où la décision, l'an dernier, de reporter la généralisation de la boîte noire - elle devait être effective à la mi-2012. De nouvelles dates sont fixées. Les établissements pourront installer une caisse enregistreuse sur une base volontaire dès le 1er janvier 2014. Mais à partir du 1er janvier 2015, l'enregistrement de l'activité deviendra obligatoire, même si les exploitants disposeront de toute l'année pour faire fonctionner le système de caisse enregistreuse. Ce report permettra au secteur de s'adapter. Et au gouvernement de mettre en place des mesures pour prévenir les dégâts sociaux. Car il est conscient des problèmes qui pourraient subvenir. Interrogée hier en commission de la Chambre par la députée MR Valérie De Bue, la ministre des Classes moyennes Sabine Laruelle (MR) ne s'est en tout cas pas montrée très étonnée par les conclusions de l'étude. *"Cette étude confirme la vulnérabilité du secteur"*, a-t-elle même concédé.

Le secteur ne s'en cache pas : il fraude. Les chercheurs de la Solvay School estiment qu'en moyenne 25 % des consommations des clients ne

sont pas déclarées à la TVA. Les exploitants avancent qu'ils n'ont pas le choix. Cinquante-cinq pour cent des sondés considèrent même le "système" comme "*absolument nécessaire*".

Le problème ? Le coût salarial, trop important par rapport à la marge des exploitants. Les chercheurs universitaires ont calculé qu'un travailleur dans l'Horeca génère en moyenne par an un chiffre d'affaires de 89 500 euros. C'est peu. Un travailleur dans la chimie en génère par exemple un de 280 000. En plus, le secteur est par nature plus sujet aux heures supplémentaires et aux horaires irréguliers plus lourdement taxés. D'où la crainte d'un bain social lorsque la fraude deviendra impossible. Le secteur n'est pas un petit pourvoyeur de main-d'œuvre. Il représente entre 120 000 et 150 000 emplois souvent peu qualifiés.

Le plan Horeca

Le Conseil des ministres a dès lors adopté un plan pour tenter de prévenir les pertes d'emploi. La ministre l'a détaillé ce mardi en commission. Première mesure : des travailleurs occasionnels pourront travailler 50 jours par an pour un coût forfaitaire de 7,5 euros de l'heure ou 45 euros la journée dès le 1er octobre - et sans surcoût lorsque le travail est effectué le week-end ou un jour férié. Par ailleurs, des réductions de charges forfaitaires seront octroyées aux exploitants qui utilisent la caisse enregistreuse. Les montants, accessibles pour maximum 5 travailleurs à temps plein, seront de 500 euros par trimestre et 800 euros par trimestre lorsqu'il s'agit d'un travailleur de moins de 26 ans. Enfin, une enveloppe de 11 millions d'euros octroyée au secteur selon une modalité qui doit encore être négociée.